

Après la réforme ferroviaire et l'éclatement de la SNCF Quel avenir pour nos CE ?

Le 4 août, la loi sur la réforme ferroviaire a été votée, entérinant l'éclatement de la SNCF en 3 Etablissements publics distincts à partir du 1^{er} janvier 2015 ■ Cela aura forcément des conséquences sur l'organisation des CE et du CCE ■ Rien n'est encore définitivement décidé, mais plusieurs scénarios sont mis en avant par la SNCF ■ Parce que les personnels CE/CCE sont directement concerné-es, SUD-Rail vous donne les informations connues à ce jour.

➤ La nouvelle organisation de la SNCF

Depuis 1997, le système ferroviaire était éclaté entre deux entreprises RFF et la SNCF. Au sein de cette dernière, il y avait 28 CE (23 régionaux, 5 nationaux) et le CCE ; à RFF, il y avait un CE national. La loi de 2014, que nos collègues cheminot-es ont combattu par deux semaines de grève en juin dernier, crée trois entreprises distinctes là où il n'y en avait que deux. **Au lieu d'unifier, le gouvernement a éclaté encore plus fortement l'entreprise publique : SNCF, SNCF Réseau, SNCF Mobilités !** Outre les conséquences sur l'organisation du système ferroviaire, sur les cheminot-es et sur les usagers, cela aboutit aussi à complexifier la situation en matière de CE et CCE, avec bien plus de CE étendus à tout le territoire national et des CE Régionaux moins nombreux et surtout disposant de moyens financiers réduits, car concernant moins de personnel SNCF.

➤ La nouvelle organisation des CE

Lors des premières réunions consacrées aux futures élections cheminotes, la SNCF a présenté son projet de découpage des CE. A ce stade, elle propose :

- ◆ Sur SNCF EPIC de tête : 1 seul CE national.
- ◆ Sur SNCF Réseau : 1 CE national Circulation ferroviaire (EIC/DCF), 1 CE national Infra Maintenance/Travaux, 1 CE direction/siège, 1 CE national Ingénierie, 1 CE Ile-de-France regroupant Infra circulation et Infra maintenance sur l'ensemble de la région parisienne)
- ◆ Sur SNCF EPIC mobilité : 1 CE National Gares et connexions, 1 CE National Fret, 1 CE Clientèle, 23 CER régionaux.
- ◆ Le CCE actuel deviendrait le Comité Central du Groupe Public Ferroviaire.

➤ Quelle organisation des Activités Sociales et Culturelles (ASC) ?

La loi d'août 2014 prévoit qu'une « part substantielle » des Activités Sociales et Culturelles des différents CE créés doit être mutualisée.

La direction SNCF dit vouloir préserver le double principe actuellement en vigueur : des activités de proximité pour les cheminot-es, et une répartition par accord entre les CE et le CCE pour les activités nationales.

Une possibilité serait la multiplication des conventions entre CE, mais les exemples mis en place suite aux élections de mars 2014 montrent que cela n'est pas simple si tous les CE ne « jouent pas le jeu ».

L'autre possibilité avancée par la direction SNCF serait de créer, « localement » (c'est-à-dire, grosso-modo, sur les périmètres des CER actuels) des Commission territoriale inter-CE, qui générerait les activités sociales mutualisées.

Chaque CE mutualiserait une part de ses activités (ou la totalité s'il le souhaite), et, comme aujourd'hui, en déléguerait une partie au CCE, rebaptisé Comité Central du Groupe Public Ferroviaire.

Tout cela serait basé sur un accord national entre les fédérations syndicales et la direction SNCF ; si aucun accord n'était trouvé, un décret gouvernemental fixera les modalités d'organisation des Activités Sociales et Culturelles.

⇒ La question de la restauration

Fin 2013, la direction de la SNCF a lancé un audit national sur la restauration, expliquant que c'était une demande de certains CE. SUD-Rail n'avait pas caché ses craintes sur le lancement d'un tel audit... et nous n'avions sans doute pas tort.

98 restaurants gérés par les CE SNCF ont été audités par l'entreprise ERES, et des synthèses régionales ont été réalisées par le prestataire. Sans surprise, les préconisations vont de « mettre en place des assiettes plus jolies » à « modifier les menus pour tenir compte de l'évolution des habitudes alimentaires »... mais mettent surtout en avant la nécessité de « **réduire les coûts** ».

ERES propose, en vrac, de transformer une partie des temps plein en temps partiel, de réduire le nombre de personnels d'environ 70 postes nationalement (sur environ 500), de fermer les restaurants assurant moins de 50 couverts par jour, ou de « standardiser » nationalement la gestion des restaurants.

Bien sûr, nos employeurs-syndicalistes, gestionnaires des CE et donc de l'activité restauration, ont tout de suite expliqué que les CE n'étaient pas obligés de tenir compte de ces préconisations (*qu'ils avaient, pour la majorité d'entre eux, demandé !*), ce qui est parfaitement vrai.

Mais en décembre, lors de ses rencontres avec les organisations syndicales sur l'organisation des Activités Sociales, la direction SNCF sort de son chapeau (*à moins que des discussions préalables n'aient eu lieu avec certaines organisations ?*) la proposition que la restauration soit gérée nationalement et confiée au Comité Central du Groupe Public Ferroviaire.

Le personnel des restaurants ne serait plus salarié d'un CE régional, mais d'une structure couvrant l'ensemble du territoire national.

Le transfert de cette partie du personnel vers le Comité Central du Groupe Public Ferroviaire entrainerait que la plupart des CE tomberait sous le seuil des 50 salarié-es, avec donc des droits syndicaux et collectifs moins importants.



⇒ La SNCF et nos employeurs ne doivent pas décider de notre avenir, sans nous !

Rien de tout cela n'est joué. Nous n'en en sommes qu'au stade des premières discussions, mais cela permet de voir l'état d'esprit de la direction SNCF... et de nos employeurs-syndicalistes qui continuent à nous dire qu'ils n'ont aucune information !

Pour SUD-Rail, il est important que les personnels CE et CCE soient régulièrement informé-es... parce que cela les concerne directement. Les informations que nous donnons sont celles qui sont connues à ce jour (SUD Rail a été reçu en dernier par la direction SNCF, ce qui veut dire que l'ensemble des organisations syndicales a, au moins, autant d'informations que nous).

Il ne s'agit pas d'inquiéter inutilement qui que ce soit, mais nous ne cautionnons pas l'idée que ces discussions devraient rester entre la direction SNCF et nos employeurs-syndicalistes : que ce soit lors de la réunion de présentation de la synthèse de l'audit restauration ou celle concernant la future organisation des Activités Sociales et Culturelles, un collègue personnel CE faisait partie de la délégation SUD-Rail qui a rencontré la direction de la SNCF.

L'avenir des CE, celui des Activités Sociales, celui du personnel nous concernent directement. Nous ne pouvons pas être simplement spectateurs de ce que d'autres décideraient pour nous. SUD-Rail continuera à informer les collègues au fur et à mesure des discussions.

